

# CONSULTATION DES MEMBRES DU COLLEGE DES ACTEURS

## Synthèse des avis établie par le garant de la concertation

Le 16 octobre 2020, SNCF Réseau a consulté par écrit les membres<sup>1</sup> du collège des acteurs (COLAC) du projet de ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA). L'objectif de cette consultation était de recueillir l'avis des membres du COLAC sur les modalités de la concertation complémentaire avec le public, à organiser par SNCF réseau en fin de l'année 2020 et au cours de l'année 2021. Ces modalités cherchaient à tenir compte de restrictions sanitaires susceptibles d'affecter les réunions publiques, en mentionnant la possibilité de tenir des réunions publiques en partie ou en totalité à distance.

Le texte de cette sollicitation est annexé à la présente synthèse.

A la date du 9 novembre 2020, 20 avis ont été formulés auprès de SNCF Réseau<sup>2</sup> par des acteurs. Ces avis sont assez nettement différenciés selon qu'ils ont été émis avant ou après la nouvelle période de confinement décidée le 29 octobre par le gouvernement.

5 avis adressés à SNCF Réseau ont été reçus jusqu'au 29 octobre inclus :

- L'un considère la proposition « *intéressante* », tout en interrogeant sur le protocole qui serait mis en place pour assurer les prises de parole à distance.
- Un avis indique que « *les réunions physiques n'ont de nos jours plus aucun intérêt* » et doivent être remplacées par une consultation à distance ou par mails.
- Un avis prend acte des modalités proposées sans formuler d'observations.
- Un avis propose de permettre le dépôt de questions avant la réunion publique et de commentaires après.
- Enfin un avis expose que la concertation ne devrait pas être différée compte tenu de l'urgence du projet, sans se prononcer explicitement sur les modalités proposées.

15 avis ont été reçus entre le 30 octobre (premier jour d'application du nouveau confinement) et le 9 novembre, date d'établissement de cette synthèse :

- Une contribution associative considère qu'au cours d'une réunion à distance (*vidéoconférence*) le nombre de participants est limité, les interventions beaucoup plus difficiles et que l'interaction entre participants disparaît, à la différence du présentiel. Une partie du public est exclue faute d'accès à internet. Une concertation publique n'est pas envisageable alors que le public a actuellement d'autres préoccupations.

---

<sup>1</sup> Soit 91 destinataires

<sup>2</sup> Des échanges directs entre destinataires de la consultation initiale de SNCF Réseau sont également intervenus.

- Cette contribution largement diffusée a été approuvée par d'autres contributions individuelles (2) et par une autre contribution associative, « *une réunion dans laquelle le nombre d'intervenants est élevé et le public absent* » équivaldrait à « *une absence de concertation* ». A l'inverse une association s'étant déjà exprimée antérieurement maintient son point de vue en considérant nécessaire cette nouvelle phase de concertation.
- Une contribution associative régionale « *n'est pas opposée à des dispositifs de réunion par internet [...], c'est la capacité des acteurs institutionnels à prendre en considération [...] les attentes des citoyens qui crédibilise les décisions prises* ». Dans le même réseau associatif une administratrice départementale estime toutefois qu'il convient de reporter la concertation, afin de pouvoir la poursuivre en présentiel « *après les fêtes* ».
- Une contribution associative estimant que « *ces concertations [...] sont principalement faites pour répondre aux demandes des usagers et élus* », demande au contraire le maintien des réunions prévues. Une seconde contribution issue de la même association souligne que les opérations soumises à concertation fin 2020 sont « *parmi les plus consensuelles de la précédente concertation* ».
- Un avis individuel développe des arguments de fond sur le projet LNPCA et met en cause les concertations passées, sans s'exprimer sur les modalités de la concertation à venir.
- La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Var estime que cette concertation est nécessaire, considérant que « *les réunions à distance sont efficaces si elles sont animées de façon pertinente* ».
- La CCI des Alpes maritimes est favorable au dispositif de concertation proposé, « *la possibilité de participer à distance aux réunions [ouvrant] la concertation à un public plus large* ».
- La CCI métropolitaine d'Aix-Marseille souhaite la poursuite de la concertation, à l'instar des choix opérés pour le débat public en cours sur la liaison routière Fos-Salon.
- Une contribution considère que le projet [en phase 1 et 2] n'entre pas dans le cadre d'un projet de ligne nouvelle et qu'il ne convient pas « *de tenter d'obtenir l'aval de la population* » dans la situation économique et sanitaire actuelle.
- Une contribution individuelle considère qu'en « *cette période où la France et les Français vivent des crises extra ordinaires* », il convient de reporter le projet. « *A un processus d'échanges par ordinateur, mieux vaut une concertation de visu même s'il y a peu de monde* ».

#### En résumé :

- Le retour à une phase de confinement a stimulé les prises de position des acteurs, plus nombreuses pendant la semaine qui a immédiatement suivi la décision gouvernementale que pendant la quinzaine précédente ;
- Avant le confinement, les acteurs se sont exprimés en soutien aux modalités proposées ou en formulant des observations pour les adapter ;

- A partir du début du confinement, des acteurs demandent le report de ces concertations sur la base d'un argumentaire critique vis-à-vis de réunions à distance et parce que les préoccupations du public sont ailleurs ; pendant que d'autres estiment ces modalités acceptables ou en proposent l'ajustement, tout en en soulignant la nécessité de ne pas en reporter le calendrier de la concertation. Ces affirmations contraires se cumulent en partie avec des avis de fond exprimés sur le projet lui-même.